



Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 44'450
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 719.10
Abo-Nr.: 1077515
Seite: 8
Fläche: 16'684 mm²

La taxe CO₂ sur l'essence a du plomb dans l'aile

► **Climat** La commission du National estime que le centime climatique peut faire l'affaire

La Commission de l'énergie du Conseil national ne souhaite pas étendre la taxe CO₂ aux carburants. Par 15 voix contre 11, elle a décidé de s'opposer à la position adoptée en mars par le Conseil des Etats, qui avait choisi d'offrir cette possibilité au Conseil fédéral. La décision du Conseil des Etats ouvrait la porte à une taxe qui pouvait aller jusqu'à 28 centimes par litre pour l'essence et 31 centimes pour le diesel.

La commission du National s'entient au centime climatique, qui changera de régime. Jusqu'à maintenant, il reposait sur une base volontaire et s'élevait à 1,5 centime par litre. Dans le cadre de la nouvelle loi sur le CO₂, fabricants et importateurs de carburants devront compenser les émissions nocives. Le prélèvement pourra, au maximum, doubler et passer à 3 centimes.

La commission devait aussi se prononcer sur l'objectif de réduction des émissions de CO₂. Les deux Chambres s'étaient mises d'accord

quelques jours avant l'accident nucléaire de Fukushima pour décréter une réduction de 20% en Suisse d'ici à 2020. Après la catastrophe japonaise et la décision du Conseil fédéral de sortir progressivement du nucléaire, la question était de savoir si cet objectif restait réaliste. Notamment pour le cas où le remplacement du nucléaire passerait par des centrales à gaz. Le radical zurichois Filippo Leutenegger a proposé à la commission de revenir sur cet objectif de réduction en réintégrant la possibilité de compenser une partie des émissions polluantes à l'étranger. Sa proposition a cependant été rejetée par 14 voix contre 12.

300 millions au lieu de 200

La commission s'est persuadée que l'adaptation du centime climatique et l'augmentation de l'enveloppe prévue pour le Programme Bâtiments – 300 millions au lieu de 200 – permettraient de diminuer le CO₂ de 20% d'ici à 2020 sans recou-

rir aux certificats étrangers, explique son président, Jacques Bourgeois (PLR/FR). Avec ces mesures, les émissions pourraient être abaissées de 1,9 million de tonnes.

Une autre piste est à l'étude. La part de la taxe CO₂ sur les combustibles – 36 francs par tonne – qui est ristournée à la population (via les primes maladie) et aux entreprises pourrait être entièrement affectée à l'assainissement des bâtiments. Dans ce cas, on pourrait maintenir l'enveloppe du Programme Bâtiments à 200 millions et éviter d'augmenter la taxe sur les combustibles à 60 francs la tonne. La commission creusera cette piste durant l'été.

Quant à la compensation du CO₂ lâché par les futures centrales à gaz, la commission a décidé qu'elle devrait se faire à 70% en Suisse et à 30% à l'étranger. Mais la compensation en Suisse pourrait être abaissée à 50% lors des débats parlementaires.

Bernard Wuthrich BERNE